

Le Printemps de la Vie Scolaire



**Des personnels de la vie scolaire
animateurs de la vie de l'établissement**

Document de travail, Mai 2005

Des personnels de la vie scolaire Animateurs de la vie de l'établissement

Plan

Introduction

1. Des PVS animateurs de la vie scolaire
2. Un champ de responsabilités défini et à contextualiser
3. Des métiers à différents niveaux de responsabilités et exigeant des compétences professionnelles
4. Des réalités et des équipes très diverses
5. Une contribution originale à l'œuvre d'éducation
6. Un espace d'équilibres, de nuances
7. Une constante adaptation
8. Des attentes fortes vis-à-vis et de la part des PVS

INTRODUCTION

« La vie scolaire recouvre tout ce qui touche à la vie quotidienne des élèves, apprentis et étudiants dans les établissements depuis leur entrée jusqu'à leur sortie »

Convention collective des PVS 1999

Le cadre est posé : **la vie globale dans l'établissement**. Cette vie se caractérise par la diversité des temps (heures de cours, récréations, temps du repos ...) des lieux, des rencontres, des activités.

La vie scolaire se définit aussi par **sa finalité** : être matrice de l'éducation intégrale de chacun. Pour cela, elle est carrefour d'apprentissages variés, aussi bien intellectuels que de l'ordre de la citoyenneté, du vivre ensemble.

Belle ambition que celle-ci ! Ambition de toute **la communauté éducative** : élèves, parents, personnels ... contribuent à l'atteindre.

Au cœur de cette vie scolaire des professionnels, **les PVS**, sont organisateurs et animateurs. Ce document voudrait contribuer à rendre compte de leur rôle.

1- Des PVS animateurs de la vie scolaire

Les activités des jeunes dans le lycée se succèdent : en salle de classe, récréation, temps de détente au foyer, étude dirigée, activité sportive, internat ...

Un point commun : l'apprentissage de la vie dans toutes ses dimensions.

Les PVS jouent ce rôle essentiel de lien entre toutes ces activités, lien sans lequel la vie scolaire serait éclatée.

Il s'agit bien de donner de la **cohérence** et une âme à la vie scolaire.

« *Les PVS sont chargés de l'organisation et de l'animation de la vie scolaire* » dit la convention collective de 1999.

Laissons dialoguer cette convention collective avec des éducateurs de la vie scolaire

(propos recueillis en formation)

Organisation générale de l'établissement

- Participe à la mise en œuvre du projet éducatif
- Participe à l'élaboration du règlement intérieur et le fait respecter
- Participe à l'organisation de manifestations et événements
- Assure la formation des élèves délégués
- Participe aux réunions de concertations prévues

- Ø « *Je travaille avec les élèves à l'élaboration du règlement intérieur* »
- Ø « *J'organise des actions de prévention, des conférences* »
- Ø « *Je mets en place des tournois, des activités socio-éducatives* »

Vie pédagogique

- Collabore avec l'équipe pédagogique dans l'aide et le suivi individuel des élèves
- Participe aux conseils de classe
- Peut participer ... à l'orientation scolaire et professionnelle.

- Ø « *Je participe aux réunions de professeurs principaux* »
- Ø « *Je fais un rapport écrit avant chaque conseil* »
- Ø « *je suis tuteur de groupe PUS* »
- Ø « *On m'a confié les études de 4^{ème} 3^{ème}* »

Accueil, écoute

- Se rend disponible à l'écoute des élèves
- Veille à la sécurité des biens et des personnes
- Assure le suivi et le contrôle de l'assiduité des élèves

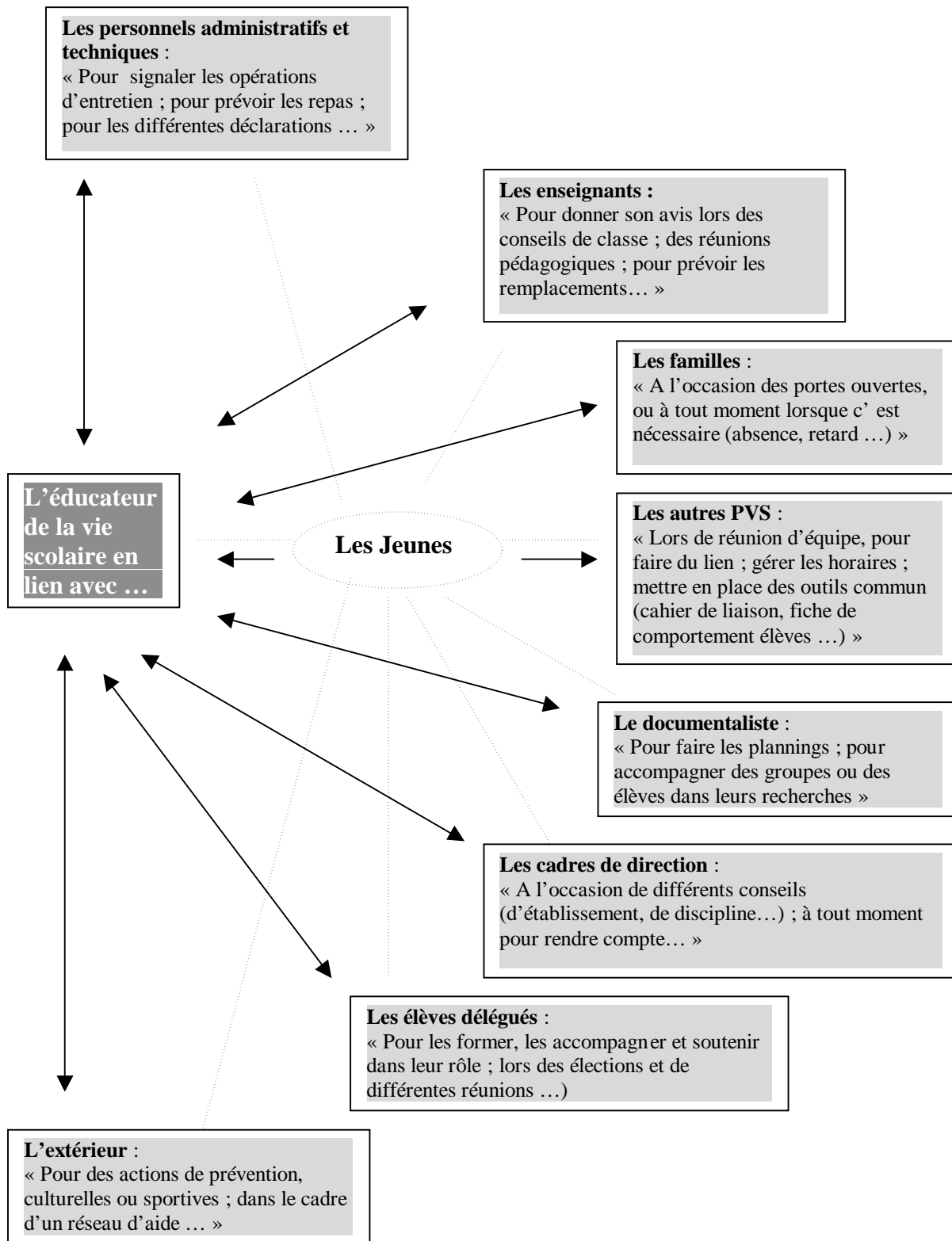
- Ø « *Je veille sur les jeunes dans différents lieux : foyer, cour, étude, DS, self, internat, inter cours, sortie, aux abords du lycée...* »
- Ø « *J'assure une permanence libre tous les après-midi* »
- Ø « *J'appelle les secours si nécessaires* »
- Ø « *Je suis toujours disponible, ma porte est toujours ouverte* »
- Ø « *Je m'occupe des petits bobos* »

Gestion des moyens matériels

- Participe à certaines tâches administratives ou matérielles liées à l'activité d'éducateur.

- Ø « *Je signale ou réalise les différentes opérations d'entretien* »
- Ø « *Je gère le planning des salles* »
- Ø « *Je m'occupe de la gestion de l'entretien et de la commande des livres scolaires* »
- Ø « *Je supervise le fonctionnement financier de l'association des élèves* »

Donner de la cohérence aux activités mais aussi faire du lien entre les acteurs de la communauté éducative. Les PVS sont au cœur des relations.



Le réseau de relations de l'éducateur de la vie scolaire

2- Un champ de responsabilité défini et à contextualiser

Ø un champ de responsabilité défini

Certes la vie scolaire est l'affaire de tout le monde, mais cela ne signifie pas confusion des rôles. Les missions confiées aux PVS et les fonctions assumées sont claires même si elles ne sont pas toujours connues par l'ensemble de la communauté éducative.

Des personnels de la vie scolaire les résument ainsi :

Trois grandes missions :

- **mission d'éducation** : comprenant l'écoute, l'accompagnement, l'encadrement, la relation ...
- **mission d'animation** : organisation de la vie scolaire, communication, mise en place d'activités ...
- **mission de conduite de projets** : être force de propositions et acteurs pour les projets des élèves et de l'établissement

Dans le cadre de ces missions, les PVS ont la charge, pour la part qui leur incombe, des fonctions suivantes :

vis-à-vis des élèves

- § **l'accueil, l'écoute, l'accompagnement** (disponibilité, temps d'écoute, suivi de l'élève, orientation vers les personnes compétentes...)
- § **l'encadrement** (surveillance, application du règlement, projets, voyages, sorties ...)
- § **l'accompagnement du travail scolaire**, l'aide à l'orientation (études dirigées, aide aux devoirs, tutorat d'orientation ...)
- § **l'animation socio-culturelle et pastorale** (activités, clubs, débats ...)
- § **l'éducation à la santé et à la citoyenneté** (investissement des élèves dans le lycée, délégués, action de prévention ...)

vis-à-vis du fonctionnement de l'établissement

- § **l'organisation de la vie scolaire** (activités mises en place, coordination, logistique, gestion des salles, des remplacements, évènements comme les portes ouvertes, voyages)
- § **certaines tâches administratives** (gestion des absences, courriers)
- § **la sécurité** (hygiène, soins autorisés, état des locaux ...)
- § **la participation au projet de l'établissement** (être force de proposition au sein de l'établissement ...)

vis-à-vis des autres membres de la communauté éducative

- § **certain contacts avec les parents** (réunions, rencontre individuelles, courriers ...)
- § **la création de liens, communication** (rôle de médiation entre adultes et jeunes, liens entre les services ...)
- § **certain liens avec l'environnement** (associations ressources, clubs sportifs, organismes de prévention, professionnels de la santé...)

- Ø **Les missions étant bien situées, une contextualisation des fonctions et tâches à assumer est nécessaire pour chaque établissement** : les réalités et les besoins ne sont pas forcément les mêmes dans un établissement de 100 élèves ou dans un autre de 800 élèves, dans un lycée avec internat ou sans internat ...

Ainsi la définition des postes pourra varier suivant les situations et besoins.

- Ø Plus encore les fonctions et tâches confiées aux professionnels de la vie scolaire feront l'objet, autant que possible **de fiches de poste.**

3- Des métiers à différents niveaux de responsabilité et exigeant des compétences professionnelles.

Ø Trois niveaux sont repérés par la convention collective

	Définition brève du poste	Position	Fonctions essentielles
Responsable de la vie scolaire RVS	Organisation générale de la vie scolaire	Cadre de direction	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination des actions • Collaboration avec l'équipe enseignante • Encadrement des PVS • Participation à la définition et à la mise en œuvre du projet de l'établissement.
Educateur de la vie scolaire EVS	Organisation et animation de la vie scolaire	Relais, lien au sein de la vie scolaire	<ul style="list-style-type: none"> • Encadrement de PVS (cat B) • Coordination de la vie scolaire (cat B) • Accompagnement, écoute • Organisation, encadrement • Collaboration avec équipe enseignant • Animation d'activités
Assistant éducateur de la vie scolaire AEVS	Présence privilégiée auprès des élèves	Assiste l'éducateur de la vie scolaire	<ul style="list-style-type: none"> • Ecoute des élèves • Surveillance • Contribution au respect du règlement intérieur • Participation à l'animation

Les trois postes sont définis en fonction des niveaux de responsabilité.

Champs d'action du responsable de la vie scolaire

- **organisation générale de la vie scolaire**
 - absences/retards, incidents, accidents, questions de santé, locaux, salles...
 - respect du règlement intérieur, conseil de discipline, sécurité, prévention...
 - lien entre les différents partenaires de l'établissement
 - vie à l'internat, aide au travail personnel de l'élève
 - animation des activités socio éducatives et pastorales, sorties, voyages ...
- **accompagnement/écoute/relation**
 - collaboration avec l'équipe enseignante, suivi des élèves, conseil de classe
 - circulation de l'information, expression des élèves, délégués, conseil de délégués...
 - situations difficiles, réseau de personnes et organismes ressources ...
- **encadrement des PVS**
 - participation au recrutement, planning, réunions, ...
 - vie d'équipe, évaluation des tenues de postes, développement de compétences, formation...
- **participation aux décisions et aux projets**
 - participation à l'élaboration du projet éducatif, d'établissement ...
 - élaboration du projet de vie scolaire, projet d'internat ...
 - collaboration à l'actualisation du règlement intérieur ...

Champs d'action de l'éducateur de la vie scolaire

- **accompagnement/écoute**
 - o écoute des élèves
 - o orientation vers des personnes compétentes
 - o participation à l'orientation scolaire et professionnelle
- **animation**
 - o activités de la vie scolaire : socio éducatives, culturelles, de détente, clubs, sports, rencontres, manifestations ...
 - o délégués des élèves, conseil de délégués, accompagnement, formation des délégués ...
- **encadrement/organisation**
 - o activités d'enseignement ou de vie scolaire, surveillance, voyages, déplacements ...
 - o respect du règlement intérieur, sanctions
 - o sécurité des biens et des personnes
 - o retards/absences, lien avec les parents
 - o tâches administratives
 - o réunions d'équipe PVS, planning des AEVS...
- **relation/communication**
 - o suivi individuel des élèves en lien avec les enseignants
 - o concertation, vie d'équipe
 - o lien entre les différents partenaires de l'établissement...

Champs d'action de l'assistant éducateur de la vie scolaire

- **écoute/attention**
 - o écoute des élèves
 - o attention aux situations individuelles, orientation vers les personnes compétentes
 - o questions de santé
 - o concertations, réunions, conseil de classe, suivi des élèves ...
- **encadrement des élèves**
 - o contrôle des retards/absences
 - o différents lieux de vie, de travail, surveillance ...
 - o respect du règlement intérieur et du projet éducatif, application des sanctions
 - o hygiène, sécurité, accidents, locaux ...
- **participation à l'animation**
 - o activités socio éducatives, culturelles, sportives...

Ø Ces trois niveaux requièrent des compétences professionnelles. La formation contribue à l'acquisition de celles-ci.. Le tableau ci après présente les caractéristiques principales des parcours de formation proposés par l'IFEAP.

	Assistants Éducateurs de la Vie Scolaire	Éducateurs de la Vie Scolaire	Responsables de la Vie Scolaire
Conditions d'accès à la formation	AEVS en poste	AEVS (qualifié AEVS ou PES 1) ou EVS en poste	EVS (qualifié EVS ou PES 2) ou RVS en poste
Nbre d'heures Durée	Max. 200 heures sur 2 ans	Max. 300 heures sur 2 ans	Max. 600 heures sur 2 ans
Positionnement permettant d'adapter durée et contenu du parcours de formation	Non	Oui	Oui
Nombre de modules Stage(s)	5 modules : • 1 module initial • 4 modules de base dont un stage d'une semaine dans un établissement du CNEAP	8 modules : • 1 module initial • 4 modules de base dont un stage d'une semaine dans un établissement du CNEAP • 3 modules d'approfondissement	13 modules : • 1 module initial • 4 modules de base dont un stage d'une semaine dans un établissement du CNEAP • 8 modules d'approfondissement dont un stage externe d'une semaine
Module initial	Fonctions, rôles et responsabilités de l'assistant éducateur CNEAP – Education	Positionnement Fonctions de l'éducateur CNEAP – Observation	Positionnement Fonctions du responsable. CNEAP - Observation
Modules de base	MB1 - Adolescence - Accompagnement des jeunes en difficultés - Ecoute MB2 - Responsabilité - Exercice de l'autorité MB3 - Travail en équipe - Implication-responsabilisation des élèves MB4 - Stage dans un établissement du CNEAP		
Modules d'approfondissement		MA1 - Agir et éduquer dans un établissement du CNEAP/Discernement. MA2 - Accompagnement - Gestion des priorités MA3 – Animation/suivi scolaire	MA4 - Fonctionnement de l'établissement - Démarche de projet MA5 - Manager une équipe MA6 - Améliorer sa communication écrite et orale MA7 - Nouvelles technologies MA8 - Animation - Pastorale MA9 - Stage externe
Jury de qualification sous la responsabilité du CNEAP	Trois avis : • Chef d'établissement • IFEAP • Oral	Trois avis : • Chef d'établissement • IFEAP • Oral sur projet d'action	Trois avis : • Chef d'établissement • IFEAP • Oral sur mémoire

Ø **Quelle approche peut-on faire des compétences nécessaires aux métiers des PVS ?**

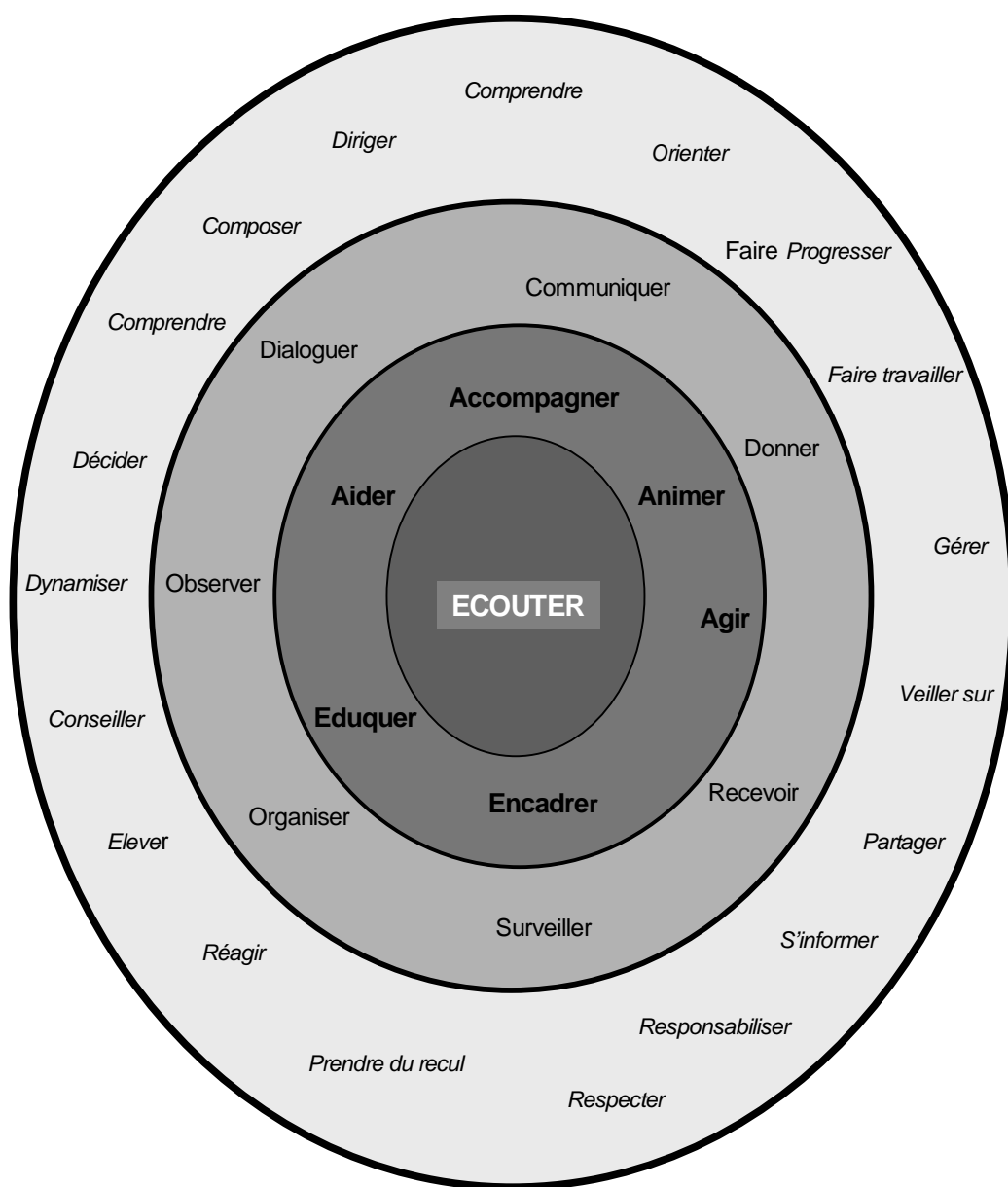
Un classement, sans doute artificiel, de verbes utilisés par les PVS eux-mêmes pour parler de leurs métiers distingue la dimension « technique » des métiers et la dimension « relationnelle ».

Voici une approche en ce sens faite par des éducateurs de la vie scolaire :

Domaine technique	Domaine relationnel
Fonction, accompagnement, écoute	
<p>Orienter Proposer Collaborer Discerner Se connaître Créer un réseau de ressources</p>	<p>Ecouter Rassembler S'adapter Etre disponible Faire autorité Respecter Agir avec bon sens Etre vigilant Etre discret</p>
Fonction animation	
<p>Faire des enquêtes Analyser Animer un groupe Proposer Former</p>	<p>Susciter des activités Créer Innover Etre rigoureux Etre dynamique Etre naturel</p>
Fonction encadrement/organisation	
<p>Organiser Observer Gérer le temps Se donner des priorités Connaître les textes Utiliser les nouvelles technologies</p>	<p>Coordonner Prendre en charge les difficultés Promouvoir et prévenir Etre objectif Etre juste Etre disponible</p>
Fonction relation / communication	
<p>Transmettre Travailler en équipe Prendre du recul Rendre compte Créer des liens</p>	<p>Etre entouré Etre discret Respecter</p>

Ø **Comment ces métiers sont-ils vécus par les PVS ?**

Laissons parler les intéressés. (Il a été demandé à des éducateurs de la vie scolaire de choisir 3 verbes pour définir leur métier. Les verbes au cœur de la cible ont été les plus utilisés).



Cible des verbes utilisés par des éducateurs de la vie scolaire pour définir leur métier.

4- Des réalités et des équipes très diverses

Les équipes des personnels de la vie scolaire et les vies elles-mêmes des établissements prennent des visages très différents.

Citons quelques critères de variation des équipes de PVS :

- § **La taille** : des équipes composées d'une personne à plus de 40 personnes
- § **Le taux d'encadrement** : pour une même taille de lycée et des caractéristiques identiques, un nombre de PVS pourront largement varier.
- § **La composition de l'équipe PVS** :
 - présence ou non d'un RVS
 - rapport du nombre d'EVS/AEVS variable
- § **La stabilité de l'équipe PVS** : renouvellement plus ou moins important
- § **Le positionnement de l'équipe PVS** dans l'établissement et sa reconnaissance

A l'origine de ces variations plusieurs facteurs peuvent jouer : la conception que l'on a du rôle et de l'importance des PVS, la volonté du chef d'établissement et du conseil d'administration de valoriser leurs fonctions, les moyens disponibles, les choix financiers, humains ...

5- Une contribution originale à l'œuvre d'éducation

Trois attitudes fondamentales pour l'éducation donnent sens à cette contribution des PVS :

- § **L'accueil inconditionnel du jeune**. Celui-ci est reçu tel qu'il est avec ses richesses, ses limites. Il n'est pas reconnu d'abord par ses agissements mais simplement pour ce qu'il est, unique.
- § **Le regard d'espérance sur le jeune**. Ce jeune est en devenir, ou ne peut l'enfermer dans l'aujourd'hui.
- § **La confiance** faite à priori, au jeune. L'équipe PVS à « foi » dans la personne. Cette confiance est le moteur de la croissance.

Par ailleurs cette contribution des PVS trouve son originalité dans au moins trois réalités :

- le positionnement spécifique de ces personnels au carrefour des relations
- le temps de présence aux côtés des élèves (externat et internat)
- le rapport aux élèves non orienté par une matière à enseigner et donc à évaluer.

Ce n'est pas un hasard si le verbe « **écouter** » est le plus cité quand on demande à des PVS de définir leur métier. Le côtoiement quotidien des élèves, dans des lieux et des activités divers amène une connaissance tout à fait complémentaire à celle des enseignants et des parents.

Les communautés éducatives l'ont bien compris et développent les occasions d'échanges et d'accompagnement d'équipe pour les jeunes : conseil de classe, concertation, tutorat, heures de vie de classe, équipes référentes de cycles, ...

6- Un espace d'équilibres et de nuances

La posture caractéristique des PVS n'est-elle pas celle du funambule ? La vie scolaire, l'espace d'éducation dans le lycée semblent parsemés de paradoxes à tenir, d'équilibre à établir, de tensions à assumer.

Citons :

§ **Etre à l'écoute et exercer l'autorité**

*« comment puis-je donner une sanction à 10 h et être présent au point écoute à 17 h ? »
« je ne peux pas les « engueuler » et me dire proche d'eux »*

§ **Laisser des espaces de liberté, de repos et proposer sans relâcher des activités.**

*« ils sont consommateurs, si je ne propose pas, rien ne se fait »
« souvent, ils nous disent : on a besoin de « buller », c'est tout »*

§ **Développer l'autonomie et conduire, guider**

*« ils avaient la responsabilité totale du foyer, ça a mal tourné : un trou dans la caisse »
« aujourd'hui, je peux leur laisser les clés du CDI le soir »*

§ **Favoriser le travail et ménager de la détente**

*« les élèves ne travaillent pas assez, ils font trop d'activités »
« on ne peut quand même pas leur demander de rester 10 heures tranquillement sur une chaise »*

§ **Accompagner, recevoir des confidences et transmettre des informations, passer des relais**

*« elle m'a dit cela sous le sceau de la confiance, j'en fais quoi maintenant ? »
« je ne suis pas « psy », ce n'est pas à moi de traiter cela »*

§ **Etre au service et avoir un fil conducteur, une identité**

*« le matin, je ne sais pas ce que je vais faire en arrivant au travail ; le soir, je repars, je ne sais pas ce que j'ai fait et pourtant je peux dire que ne j'ai pas arrêté de la journée »
« il m'arrive, même si ce n'est pas toujours compris, de m'enfermer dans mon bureau pour aller au bout d'un projet précis »*

Equilibres, paradoxes, tensions ne sont-ils pas constitutifs du processus même d'éducation ? Ne sont-ils pas à la fois les richesses et les difficultés de cet espace dont l'enjeu majeur est la croissance de la personne et du groupe ?

7- Une constante adaptation

Les réalités des établissements évoluent sans cesse :

§ **Les comportements des jeunes ... et des adultes**

*« j'ai l'impression qu'ils ne sont pas les mêmes qu'il y a 2 ans »
« Cette année, c'est mature, on a de la chance »*

§ **Les cadres, les contextes : règlements, normes de sécurité, ...**

« la commission de sécurité est passée. Il faut revoir les portes à l'internat »

§ **Les moyens financiers**

« Cette année, on nous a enlevé les emplois jeunes, ça fait un trou »

Toutes ces évolutions nécessitent une adaptation constante. Adaptation qui ne fait que compléter les ajustements quotidiens vécus dans l'écoute, la communication, la gestion de conflits, l'exercice de l'autorité ...

L'expérience sur le terrain, les formations vont contribuer à cette adaptation aux évolutions, aux mutations. La perspective d'une « formation tout au long de la vie » colle bien avec ces métiers de l'éducation.

8- Des attentes fortes sur les PVS et de la part des PVS

On le voit bien, les enjeux d'une vie scolaire dynamique sont forts. Les PVS, qui en sont les animateurs, se trouvent alors au cœur d'attentes importantes.

Mais les attentes sont réciproques

- § **Les différents partenaires de l'établissement**, qui ont mesuré l'enjeu d'une équipe animant la vie scolaire, n'hésitent plus à exprimer leurs demandes
« dans deux ans, je veux une équipe de vie scolaire forte et matrice dans l'établissement » Un chef d'établissement deux mois après son arrivée.
« on aimerait bien rencontrer l'éducateur de la vie scolaire pour faire le point sur notre fils » des parents d'élève
« les PVS, on ne pourrait plus s'en passer aujourd'hui » un enseignant
« l'éducateur, c'est celui qui fait le lien entre tous et qui met de l'huile dans les rouages » le cuisinier
« le défi pour notre recrutement, c'est le bouche à oreille : si l'élève est bien au lycée, il le dira » un membre du conseil d'administration
« on ne prend souvent pas assez de temps en conseil d'administration pour débattre de la vie scolaire » un ancien chef d'établissement

§ Mais aussi des attentes de la part des PVS

Certes, ils ne sont plus les « pions », les « garde-chiourmes », les « surgés » d'il y a quelques temps. Certes, le travail des PVS est ressource, promu dans l'institution (convention collectives, qualifications professionnelles ...)

Mais le chemin n'est pas fini.

- « on n'est pas reconnu par les enseignants. Quand il y a un problème, c'est de notre faute »
« pour le prix qu'on est payé, comment peut-on s'investir ? »
« on nous appelle toujours les surveillants, c'est significatif » ...

La connaissance, la reconnaissance des PVS est en cours et doit se poursuivre avec détermination.

A chacun de contribuer à faire avancer la vie scolaire dans sa globalité.

- § Les chefs d'établissement en donnant l'espace et les moyens aux équipes PVS pour prendre leur envergure.
§ Les PVS eux-mêmes en n'attendant pas que tout vienne de l'extérieur d'eux mêmes, mais en étant force de proposition, en bâtissant des projets ...
§ Les enseignants, les personnels techniques ... en travaillant avec les PVS, pour le meilleur service auprès des élèves
§ Les membres du conseil d'administration en consacrant du temps et des moyens au secteur vie scolaire...

Participants à l'atelier « Vie scolaire, projet de vie scolaire » qui ont participé à l'écriture des documents pour le Printemps de la Vie Scolaire :

Valérie FAQUET, Educatrice de la vie scolaire, Institut Privé « Charles Quentin », Pierrefonds, 60

Franz DUPREZ, Responsable de la vie scolaire, Institut de Genech, 59

Eric BELLIN DU COTEAU, Chef d'établissement, Lycée Technique Privé Rural « La Perrière », 86

Marie Hélène RICAUD, Formatrice IFEAP, Angers, 49

Louis LE LAGADEC, CNEAP, Service des Adaptations Pédagogiques, Paris, 75

Christian LOUVET, Formateur IFEAP, Angers, 49